

TARIFICATION DEMI PENSION**FORFAIT DEMI PENSION INTERNAT**

	JANV/MARS	AVRIL/JUIL	SEPT/DEC	TOTAL
DP5	158,41	190,09	221,77	570,27
DP4	126,73	152,07	177,42	456,22
DP3	95,05	114,06	133,06	342,17
INT	385,00	462,00	539,00	1386,00

COMMENSAUX

	2018	2019	TAUX AUGM
élève ext ou hors forfait	3,50	4,00	1,1429
personnel indice inf 355	2,70	3,00	1,1111
personnel indice sup 355	5,00	5,50	1,1000
invités extérieurs	5,40	6,00	1,1111
petits déjeuners	1,00	1,00	1,0000

REVERSEMENTS DIVERS

	CHARGES	FARPI	FCSH
FORFAIT DEMI PENSION	13,25	22,50 %	1,25 %
INTERNAT	31	22,50 %	1,25 %
COMMENSAUX	13,25	0	0

AUTRES TARIFICATIONS

REPLACEMENT CARNET LIAISON	7,00 €
MANUEL SCOLAIRE PERDU OU A REMPLACER	COUT DU REMPLACEMENT
LIVRE CDI PERDU	10 € categ 1 / 15 € categ 2
LIVRE CDI DEGRADE	5,00 €
DEGRADATIONS DIVERSES	COUT REEL REMPLACEMENT OU REPARATION

OBJETS CONFECTIONNES

OBJETS ATELIERS A VENDRE EXTER	COUT MATIERE D'OEUVRE + 20 %
OBJETS ATELIERS A VENDRE ELEVES	COUT MATIERE D'OEUVRE + 8,5 %
REPAS CONFECTION PAR CUIS PEDA	7 / 10 / 12 €
MOBILIER PALETTES : petite table	15,00 €
MOBILIER PALETTES : petite jardinière	30,00 €
MOBILIER PALETTES : fauteuil	35,00 €
MOBILIER PALETTES : balancelle	50,00 €
MOBILIER PALETTES : table	55,00 €
MOBILIER PALETTES : canapé 2 places	60,00 €

LOGEMENTS

APPARTEMENT N°6	120 €/MOIS
APPARTEMENT N°5	200 €/ MOIS
NUITEES	10 €/ nuit
TELEPHONE	0,046 par impulsion

FRAIS DIVERS

Les frais de déplacements des personnels, sur ordre de mission du chef d'établissement, sont remboursés sur la base des arrêtés et décrets du ministère du budget et des comptes publics fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'état. Les frais de parking et de péage sont remboursés au coût réel.